

## Petites question pratique

Par **SkinLaw**, le 20/10/2016 à 09:51

bonjour [smile4]

Une épouse peut-elle s'opposer au départ de son mari qui doit effectuer un voyage professionnel d'une durée de 4 ans ? et est-elle obliger de partir avec lui ?

Mes éléments de réponses sont :

L'épouse ne peut pas s'opposer au départ du mari vu que c'est pour des raisons professionnelle.

selon une jurisprudence [citation]De la même manière qu'un des époux est dans l'obligation de déménager pour des raisons professionnelles, si son conjoint ne veut pas le suivre, il doit pouvoir mettre en avant de solides raisons.[/citation] En l'espèce l'épouse ne veut pas quitter son métier libéral et ses enfants. Alors dans l'intérêt familiale est n'est pas obligé de suivre son époux.

je pensais justifier avec l'article 220-1 du code civil qui peut interdire au mari de quitter le logement familial si l'intérêt de la famille est en péril

Mon raisonnement tient-il la route ?[smile4]

Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le 03/11/2016 à 07:44

Bonjour

Je viens de constater ce matin "07h45", que ce sujet du 20 octobre 2016 est remonté tout seul. Cela veut dire que les messages de ce sujet ont été supprimés par un modérateur. Je voulais savoir pour quelle raison, car il ne me semble pas qu'il contenait des messages non conforme à la charte [smile7]

Par **SkinLaw**, le 03/11/2016 à 08:29

J'ai peut-être mal formuler ma question

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/11/2016** à **08:32**

Bonjour

Ben non, votre message était plus que correct. Ce serait bien s'ils étaient tous comme ça (politesse, éléments de réflexion)

Vous aviez bien reçu des réponses sur ce sujet ?!  
Je trouve bizarre qu'elles aient été supprimées

Est-ce vous qui en avez fait la demande ?

Après c'est peut-être un bug. Si c'est le cas, va falloir que j'en parle sérieusement à Kern, car si des messages se mettent à disparaître tout seul, ça ne va pas le faire ...

Par **SkinLaw**, le **03/11/2016** à **08:43**

bonjour

Non je n'ai pas encore reçu de réponses a ce sujet. Une demande pour supprimer les messages ? non je n'ai fait aucune demande.

Mais je pense que le message qui a été supprimé est "je pensais justifier avec l'article 220-1 du code civil qui peut interdire au mari de quitter le logement familial si l'intérêt de la famille est en péril" car il me semblait avoir envoyer une autre message.

Donc je pense que le modérateur à voulu rassembler mon message :D

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/11/2016** à **08:48**

Ah ben c'est sans doute ça alors. Donc c'est moi qui perd la boule, car j'étais persuadé que Camille vous avait répondu [smile4]

A l'avenir si un modérateur centralise des messages, ce serait bien qu'il l'indique sur le sujet en question. Cela évitera à votre dévoué administrateur d'illustrer une fois de plus la grande folie dont il est atteint [smile4]

Par **SkinLaw**, le **03/11/2016** à **08:53**

[smile4] Je pense aussi